

## Osons l'audace d'une politique d'immigration et d'intégration renouvelée

Dans le prolongement des grèves de la faim, des occupations d'églises et de locaux universitaires, nul ne peut être indifférent à la détresse humaine qui accompagne la situation des illégaux dans notre pays. Pour autant, bien au-delà des passions, c'est la question plus globale de l'immigration et de l'intégration qui se pose à nous.

Le constat est relativement simple, en Belgique comme dans la plupart des pays développés, les flux migratoires ne font que s'intensifier depuis plusieurs années et l'état du monde n'augure en rien d'un changement tendanciel. L'exercice délicat et complexe n'est pas celui de savoir si nous acceptons ou non un phénomène globalisé, mais bien d'ouvrir le débat sur des options qui dépassent le dilemme entre la politique de « l'immigration zéro » et les mesures de régularisations massives. Il nous faut impérativement remettre au centre la réflexion sur les conditions du brassage international et de la vie collective dans notre société.

A l'instar des autres démocraties libérales, notre pays a toujours été une terre de protection pour les victimes de persécution, tout comme il ne saurait jamais se départir de sa tradition de gestes humanitaires. Néanmoins, en termes de réponse à l'augmentation des migrations et au nombre élevé d'illégaux, notre modèle peut-il seulement s'accommoder d'une approche rivée à des critères de régularisation plus transparents et à des procédures moins longues ? Certes, une circulaire fédérale est évidemment nécessaire et elle est attendue de tous, mais gardons-nous de penser qu'elle représentera plus qu'une réponse partielle à un problème plus complexe.

Au cœur du réceptacle migratoire qu'est la Région de Bruxelles-Capitale et ce, bien plus que dans toute autre ville en Belgique, l'équilibre de la cohésion sociale se mesure par le degré d'intégration et de coexistence de communautés venues des quatre coins du globe. Face à toutes celles et ceux qui frappent chaque jour à nos portes, persuadés d'y trouver l'eldorado, il nous faut dépasser la dictature des tabous et des logiques émotionnelles.

Avons-nous le droit moral d'accueillir des individus pour qui nous ne pourrions offrir des chances de s'intégrer dans la société ? Pouvons-nous encore nous permettre de demander toujours plus aux structures d'accompagnement, aux activités certes méritoires mais aux capacités et aux moyens limités ? Quel est donc l'avenir que l'on offre à une personne sans qualifications, maîtrisant peu le français, dans une ville-région où les quartiers en difficultés comptent déjà jusqu'à 35% de jeunes au chômage ? Quels logements iront à des familles bénéficiant des seules aides sociales quand 30.000 ménages sont déjà repris sur des listes d'attente pour des habitations sociales ? Nous ne pouvons tout simplement pas accueillir toutes les personnes qui frappent à nos portes et nous ne pouvons tenir un discours contraire. Cela ne tient pas du cynisme mais du respect à l'égard d'individus qui méritent de la franchise de notre part.

Aujourd'hui, les racines de l'immigration reposent majoritairement sur des causes économiques et c'est la raison pour laquelle la plupart des demandes d'asile sont refusées. Pourtant, depuis plusieurs décennies, la conception sous l'angle essentiellement défensif des flux migratoires a échoué, chez nous comme chez nos voisins européens. Dès lors, dépassons les paradigmes désuets, admettons la réalité d'un phénomène globalisé et osons la stratégie d'une immigration économique, à la fois prudente, maîtrisée et structurée.

L'Australie, la Nouvelle-Zélande et la province du Québec ont fait le choix de filières officielles de sélection et d'insertion des candidats à l'émigration. Bien que variant selon leurs objectifs et leurs modalités, ces politiques spécifiques ont le mérite d'avoir créé des contrats réciproques entre les émigrants et les sociétés d'accueil, tous deux acteurs responsables en droit et en devoir au sein d'un processus d'immigration et d'intégration. En ce sens, favoriser la venue d'individus dont on est sûr qu'ils ont les capacités de pouvoir s'épanouir au sein d'un pays, qui leur offrira en retour des structures d'accompagnement, c'est faire nôtre le pari d'une mondialisation positive pour tous. Bien évidemment, le choix de l'immigration économique est indissociable d'un renforcement de notre politique de coopération au développement, les deux volets de la problématiques étant intimement liés.

Dans son contenu, l'accord de majorité fédérale fait référence à l'immigration économique et à un timing pour son application. En dépit des enjeux majeurs, ce dossier n'est malheureusement toujours pas sorti des cartons. Passons à l'acte, touchons aux vaches sacrées et associons les représentants des secteurs économiques, les partenaires sociaux et les institutions européennes. Ces dernières ne sont-elles pas du reste d'avis que la question du vieillissement démographique compte parmi ses solutions l'immigration légale ?

Ce plaidoyer pose inévitablement la question du mieux vivre ensemble. Parce qu'elles gèrent des pans très importants de la politique d'intégration et de cohésion sociale en Belgique, les entités fédérées doivent également participer à ce processus global. Or, cela nécessite le courage de dresser un bilan critique de leurs stratégies différenciées, mais aussi d'étudier la manière dont certains know-how pourraient inspirer leur redéfinition.

A cet égard, citons tout particulièrement l'expérience d'un nombre croissant de pays comme le Danemark, l'Allemagne, les Pays-Bas, voire plus proche de chez nous, la Flandre, qui ont opté pour la politique des parcours d'intégration (cours de langue, connaissance des institutions, des règles fondamentales de droit, guidance professionnelle). Tout l'intérêt de cette approche repose sur le fait qu'elle amène les pouvoirs publics à se doter d'une politique spécifique et de moyens suffisants en matière d'accompagnement des migrants mais aussi, dans certains cas, des personnes d'origine étrangère qui souffrent de difficultés persistantes d'intégration. Structurellement, elle se détache du schéma limité du droit à la différence au profit d'une citoyenneté partagée et d'une responsabilité collective. En ce sens, l'option d'un contrat social actif rejoint le concept d'une immigration économique, par le trait d'union qui est celui de la responsabilité collective.

Repenser notre politique d'immigration et d'intégration, soutenir l'unité dans la diversité, de façon réaliste et humaine, c'est tout simplement oser la vérité et le pragmatisme.